

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2013

L'an deux mille treize et le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 31/01/2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, CROUZET Louissette, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, GUTHON Bernard, DUSSERT Sandrine,

Etaient excusés, GARNOT Pascal SILLON Caroline

Etait absente : MATHON Colette

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE

Le Maire indique qu'une réunion vient d'avoir lieu ce jour avec l'Inspectrice d'Académie, les instituteurs et maires de l'Oisans.

Cette réforme est proposée dans l'intérêt des élèves dès septembre 2013.

Ce projet prévoit l'école le mercredi matin et diminue de 45 mn le temps d'enseignement par jour.

La commune devra mettre en place l'organisation des activités pédagogiques complémentaires; les enseignants du Freney se portent candidats.

CLASSE DE MER

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de départ en classe de mer au pour les 28 élèves de l'école primaire.

Le Conseil Municipal décide :

D'organiser un séjour en classe de mer au Centre permanent de Classe de mer du domaine de Beg Porz à Moëlan-sur-mer en Bretagne, du 12 au 21 juin 2013 pour les 28 élèves de l'école.

D'approuver le devis de 17 317.4 € TTC centre, qui comprend le séjour des élèves, des instituteurs (gratuit) et des deux accompagnateurs ; ainsi que les sorties et le transfert en car, aller-retour, de la gare de Rennes au centre.

De payer le transport (VFD+ SNCF)

De demander une participation aux familles, avec un tarif dégressif pour les familles nombreuses, indiqué ci-après : 1^{er} enfant : 180 €- 2^e enfant : 150 € - 3^e enfants 120 €.

RETENUE D'EAU DE L'HERPIE

Le maire rappelle au conseil municipal le contenu du dossier qui a été soumis à enquête publique pour la réalisation de la retenue d'eau de l'Herpie, qu'il est nécessaire d'aménager pour permettre un stockage indispensable pour l'enneigement de la piste de Sarenne.

Le conseil municipal

*Rappelle l'importance de la piste de Sarenne, des remontées mécaniques qui en dépendent, pour le développement touristique du Grand Domaine de l'Alpe d'Huez, pour l'économie locale et pour les recettes communales.

*Souhaite conforter l'existence et l'usage de cette piste sur la réalisation d'une retenue d'eau permettant un enneigement de culture pour les parties les plus exposées.

*Dis toute son attention aux questions posées concernant l'influence éventuelle d'un tel ouvrage sur les captages d'eau potable et constate qu'aucun risque n'est sérieusement évoqué.

Donne un avis favorable et confirme aussi les délibérations précédentes notamment celle décidant de la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

CLASSEMENT PARTIEL DU CHEMIN DE L'EGLISE AU PERIER

Le maire fait part au conseil municipal de la situation cadastrale de l'ancien chemin rural, qui allait de l'Eglise au Perier et qui a globalement disparu compte tenu des travaux successifs d'élargissement de la route départementale.

Actuellement, il subsiste un vestige d'assiette de chemin qui contourne la parcelle numéro 1323 section D, située en aval et longe la parcelle D 999 située en amont.

Le reste de ce chemin a disparu et actuellement le morceau subsistant n'a plus usage public.

Le déclassement, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée par cette ancienne voie, dispense la commune d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal décide de déclasser l'ancien chemin entre l'Eglise et le Perier, en amont de la départementale dans la partie se trouvant entre les parcelles D999 et D1323.

SEDI –Renforcement du réseau d'électricité dans le secteur « A L'EGLISE »

Le Maire constate la desserte insuffisante en électricité pour le secteur « A l'Eglise » et des parcelles constructibles dans la zone constructible de la carte communale, terrains D 999-1228-1229- 1820, etc.

Le Conseil Municipal demande au SEDI de faire le nécessaire pour chiffrer et réaliser un renforcement en électricité, dans le secteur « A l'Eglise » .

POSE D'1 BLOC SANITAIRE DEVANT L'AUBERGE

Le Maire expose l'intérêt de passer un groupement de commandes avec la communauté de communes de l'Oisans, notamment pour l'installation d'un bloc sanitaire, face à l'Auberge.

Le Conseil Municipal approuve l'établissement d'une convention de groupement de commandes dont la communauté de communes serait coordinatrice, pour l'achat et la pose de blocs sanitaires.

PANNEAUX D ACCUEIL ITINERAIRES DE RANDONNEES

Le Maire fait part au Conseil que la Communauté de Communes de l'Oisans va réaliser des panneaux d'accueil et d'information pour les itinéraires de randonnées, dans chaque communes de l'Oisans, dès ce printemps. Deux implantations sont prévues sur la commune : l'une sur la place du Syndicat d'Initiative et l'autre à l'entrée du parking de Puy le Haut.

Le Conseil Municipal valide les propositions des maquettes des panneaux d'accueil et d'information pour les itinéraires de randonnées, ainsi que leurs implantations.

HOTEL DE L EUROPE -PC

Le Maire rappelle le projet de réaménagement de l ancien Hôtel de l'Europe acquis par la Commune en halle communale et logements ainsi que la délibération N°2012-30, du 12/06/2012, approuvant le contrat d'architecte pour ces travaux. Le projet vise donc, dans un premier temps, à préserver un élément architectural majeur et structurant du village, pour éviter sa disparition.

La réhabilitation du gros œuvre, la démolition des éléments inutiles préserve toute utilisation future et contribuera au maintien, au cœur du village, d'un site immobilier, susceptibles d'affectations multiples.

L'espace public du rez-de-chaussée constituera, dans un premier temps, un site abrité polyvalent.

Le Maire présente le permis de construire établi par l'atelier Scala.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Permis de Construire pour le réaménagement de l ancien Hôtel de l'Europe en halle couverte et aménagement des 3 niveaux supérieurs en logements.et demande une subvention au Conseil Général, ainsi qu'au Conseil Régional et à l'Etat.

SALLE DES FETES

Le Maire rapporte au Conseil Municipal les débats et les conclusions des commissions de travail, qui ont suggéré l'étude de faisabilité d'une salle polyvalente, sur le site de l'ancien caravaning, lieu-dit « Le Traversant ».

Il est nécessaire d'envisager la construction d'une salle, permettant de recevoir, au moins, 60 personnes assises ou 120 personnes debout. Le site de l'ancien Camping-Caravaning comporte les parkings nécessaires et se trouve éloigné de toute habitation, susceptible d'être impactée par le bruit ou le passage.

Des suggestions pour une architecture en bois ont été émises et un tel bâtiment doit faire l'objet d'une étude architecturale approfondie. Il est proposé une surface globale, située entre 150 et 180 m², dont le chiffre sera exactement affiné, en cours d'étude.

Le Conseil Municipal décide d'étudier le projet de ce dossier et donne pouvoir au maire pour effectuer les formalités pour la désignation d'un maître d'œuvre.

TARIFS AUBERGE DU FRENEY

Le Maire fait part au Conseil Municipal des tarifs, pour 2013, de « L'auberge du FRENEY », communiqués par les gestionnaires, conformément à la DSP du 06/12/2012.

Ces tarifs s'établissent comme suit :

Le Conseil Municipal, approuve les tarifs 2013, à appliquer à « L'auberge du FRENEY ».

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Le Conseil donne au Maire l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

CONGRES DES MAIRES ET ADJOINTS 201

Le Conseil Municipal, décide de procéder au remboursement «aux frais réels», sur présentation de justificatifs des dépenses de déplacement et d'hébergement des élus ayant représentés la commune au Congrès des Maires 2012 à Paris.